

Téléservice CIEL

Documentation fonctionnelle du DTI+ Opérateurs hors secteur viticole

Version 18 du 22/10/2025



SUIVI DES MODIFICATIONS

Version	Rédaction	Description	Vérification	Date
V4	DNSCE	 RG14 : ajout des libellés fiscaux spécifiques aux DOM pour les prémix §6,3 : ajout des libellés fiscaux spécifiques aux DOM pour les prémix 		23/05/19
V5	DNSCE	 RG14 : ajout des libellés fiscaux spécifiques aux vins pour les prémix §6.3 : ajout des libellés fiscaux spécifiques aux vins pour les prémix 		24/12/19
V6	DNSCE	 Ajout des libellés fiscaux spécifiques aux vins premix DOM (6) 		27/10/20
V7	DNSCE	 RG13 : Le stock de fin de période négatif est maintenant interdit 		10/09/21
V8	DNSCE	 RG39 : TAV minimun pour le libellé fiscal RHUM_TRADITIONNEL_DOM_ART_1 		13/10/21
V9	DNSCE	 Ajout des libellés fiscaux pour les alcools sans CSS 		02/11/21
V10	DNSCE	 Ajout des nouveaux libellés fiscaux valables à partir de 2022 		14/12/22
V11	DNSCE	 Ajout de nouveaux libellés fiscaux pour les rhums à partir de 2022 Ajout de nouveaux libellés fiscaux pour les bières à partir de 2022 		26/01/22
V12	DNSCE	 Les produits avec un libellé contenant « INF_8_5 » doivent avoir un TAV inférieur ou égal à 8,5 		02/03/22
V13	DNSCE	 Ajout d'un produit fiscal : Compléments alimentaires 		01/06/22
V14	DNSCE	 Ajout d'une règle de gestion concernant la valeur minimum acceptée du TAV pour les produits de la catégorie alcools (1,2 % vol.) 		06/09/22
V15	DNSCE	 Ajout des champs CRD : Autres entrées et Autres sorties 		13/10/22
V16	DNSCE	Ajout champ CRD : observationsAjout règles RG41 & RG42		22/12/23
V17	DNSCE	Ajout mise-sur-marche-corse		05/08/24
V18	DNSCE	 Augmentation du nombre caratères maximum autorisé pour le numéro de référence du document d'accompagnement (DAA – DAC - DAE) 		22/10/25

SOMMAIRE

Table des matières

1	INTRODUC	CTION	4
		DU DOCUMENT	
		NRE	
		TON	
2	ELEMENTS	S DE LA DECLARATION	5
_	2.1 ÉLÉMEN	NTS COMPTES CRD	5
	2.1.1 Élém	nents centilisation	6
		Éléments entrees-capsules	
		Éléments sorties-capsules	
		NTS DOCUMENT-ACCOMPAGNEMENT	
		NTS RELEVE-NON-APUREMENT	
		NTS STATISTIQUES	
		MPLEXES	
		ERIODETAXATIONTYPE	
-		ROITSACQUITTESTYPE	
		ProduitDroitsAcquittesType extension of ProduitType	
	3.2.1.1 2.2.1	Type BalanceStocksDroitsAcquittesType	10 10
		1.1.2 Éléments sorties-periode	
		ROITSSUSPENDUSTYPE	
_		ProduitDroitsSuspendusType extension of ProduitType	
		Type BalanceStocksDroitsSuspendusType	
	3.3.1	1.1.1 Éléments entrees-periode	12
	3.	.3.1.1.1.1 Élément replacements	
		3.3.1.1.1.1 Type ReplacementType	
		1.1.2 Éléments sorties-periode	
		.3.1.1.2.1 Éléments sorties-avec-paiement-droits	
		RODUITTYPE	
		EBUTFINDOCUMENTTYPE	
		MPLES	
		SIMPLES BASÉS SUR LE TYPE PRIMITIF DÉCIMAL	
		SIMPLES BASÉS SUR LE TYPE PRIMITIF STRING	
		E GESTION	
		RATION PRÉCÉDENTE	
		ENCE DES MÉTA-DONNÉES	
		CES DES STOCKS	
		E CRD	
		DONNÉES DE LA DÉCLARATION	
		ALITÉS D'ÉLÉMENT XML	
		PRIMITIFS DE XSD	
		ES LIBELLÉS FISCAUX	

1 INTRODUCTION

1.1 Objet du document

Ce document décrit les règles de gestion et spécifications fonctionnelles de l'import de fichier DTI+ dans CIEL.

1.2 Glossaire

Terme	Définition
CIEL	Contributions indirectes en ligne
CRD	Capsule représentative de droits
DAA	Document d'accompagnement administratif
DAC	Document d'accompagnement commercial
DAE	Document administratif électronique
DCA	Document commercial d'accompagnement
DRA	Déclaration récapitulative annuelle
DRM	Déclaration récapitulative mensuelle
DSA	Document simplifié d'accompagnement
DSAC	Document simplifié d'accompagnement commercial
hL	Hectolitre
TAV	Titre alcoométrique volumique

1.3 Définition

- « Numéro d'agrément » : dans le présent document, on entend par « numéro d'agrément » le « numéro d'agrément d'entrepositaire agréé » ou « numéro d'accises ».
- « Déclaration récapitulative » : dans le présent document, lorsque le terme générique de « déclaration récapitulative » est utilisé, il fait référence aux déclarations récapitulatives mensuelles (DRM) et aux déclarations récapitulatives annuelles (DRA).

2 ELEMENTS DE LA DECLARATION

	Élément mouvements-balances					
Type	Type Complexe ordonné					
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif		
periode-taxation	PeriodeTaxa tionType	1	Mois et année de la déclaration dont les données sont envoyées (pour les DRA, il s'agit du mois et de l'année de la fin de la période)	Ο		
identification- redevable	NumeroAcci seType	1	Numéro d'agrément	О		
droits-acquittes	DroitsAcquit tesType	01	Balance des stocks en droits acquittés de la DRM	F		
droits-suspendus	DroitsSuspe ndusType	01	Balance des stocks en droits suspendus de la DRM	F		
compte-crd	compte-crd	010	Compte des capsules représentatives de droits de la DRM	F		
document- accompagnement	document- accompagne ment	0	Références des documents d'accompagnement émis durant le mois précédent	F		
releve-non-apurement	releve-non- apurement	01	Relevé de non apurement	F		
statistiques	statistiques	01	Statistiques communautaires	F		

2.1 Éléments comptes crd

	Élément compte-crd				
Type	Complexe ord	lonné			
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif	
categorie-fiscale- capsules	categorieFis caleCapsule Type	1	Catégorie fiscale de capsules représentatives de droits	О	
type-capsule	typeCapsule sType	1	Type de capsules représentatives de droits	О	
centilisation	centilisation	1*	Centilisation des capsules déclarées	О	

2.1.1 Éléments centilisation

	Élément centilisation					
Type	Type Complexe ordonné					
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif		
stock-debut-periode	nonNegative Integer	1	Stock de capsules du début de la période	О		
entrees-capsules	entrees- capsules	01	Entrées de capsules	F		
sorties-capsules	sorties- capsules	01	Sorties de capsules	F		
stockFinPeriode	nonNegative Integer	1	Stock de capsules de la fin de la période	О		
volume	centilisation Type	1	Indique le type de centilasation	О		
volumePersonnalise	<u>Decimal</u>	01	Volume indiqué pour une centilisation AUTRE Valeur min imum :0 1 chiffre après la virgule.	F		
bib	<u>boolean</u>	01	Indique si la centilisation AUTRE est de type Bag-in-box	F		
observations	string	01	Observations apportées par le déclarant concernant la centilisation	F		

2.1.1.1 Éléments entrees-capsules

	Élément entrees-capsules				
Type	Complexe nor	n ordonné			
Élément	Туре	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif	
achats	nonNegative Integer	01	Nombre de capsules achetées	F	
retours	nonNegative Integer	01	Nombre de capsules retournées	F	
excedents	nonNegative Integer	01	Nombre de capsules excédentaires	F	
autres-entrees	nonNegative Integer	01	Autres entrées de capsules Toute saisie dans cette ligne requiert un commentaire obligatoire dans la rubrique « Observations » .	F	

2.1.1.2 Éléments sorties-capsules

	Élément sorties-capsules				
Type	Complexe nor	n ordonné			
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif	
utilisations	nonNegative Integer	01	Nombre de capsules utilisées	F	
destructions	nonNegative Integer	01	Nombre de capsules détruites	F	
manquants	nonNegative Integer	01	Nombre de capsules manquantes	F	
autres-sorties	nonNegative Integer	01	Autres sorties de capsules Toute saisie dans cette ligne requiert un commentaire obligatoire dans la rubrique « Observations » .	F	

2.2 Éléments document-accompagnement

Élément document-accompagnement					
Type	Complexe ord	onné			
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif	
numero-empreintes	DebutFinDo cumentType	01	Type de référence du document d'accompagnement	F	
daa-dca	DebutFinDo cumentType	01	Type de document pré-validé	F	
dsa-dsac	DebutFinDo cumentType	01	Type de document pré-validé	F	

2.3 Éléments releve-non-apurement

Élément releve-non-apurement					
Type	Complexe nor	n ordonné			
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif	
numero-daa-dac-dae	numeroRna Type	1	Numéro de DAA/DAC/DAE	О	
date-expedition	<u>date</u>	1	Date d'expédition (doit être de la forme AAAA-MM-JJ)	О	
numero-accise- destinataire	String (8 ou 13 caractères)	01	Numéro d'accise du destinataire ou référence du bureau d'export	F	

2.4 Éléments statistiques

	Élément statistiques					
Type	Complexe ord	lonné				
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif		
quantite-mouts-jus	volumeType	01	Quantité de moûts de raisin transformés en jus de raisin	F		
quantite-mouts-mcr	volumeType	01	Quantité de moûts de raisin transformés en MCR (moûts concentrés rectifiés)	F		
quantite-vins- vinaigre	volumeType	01	Quantité de vins utilisés pour la fabrication de vinaigre	F		

3 TYPES COMPLEXES

3.1 Type PeriodeTaxationType

Type PeriodeTaxationType				
Type	Complexe nor	n ordonné		
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif
mois	int	1	Mois de la déclaration dont les données sont envoyées (pour les DRA, il s'agit du mois et de l'année de la fin de la période)	O
annee	int	1	Année de la déclaration dont les données sont envoyées (pour les DRA, il s'agit du mois et de l'année de la fin de la période)	Ο

3.2 Type DroitsAcquittesType

Type DroitsAcquittesType				
Type Complexe non ordonné				
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif
produit	ProduitDroit sAcquittesT ype	0*	Produit concerné par la déclaration en droits acquittés	F

3.2.1 Type ProduitDroitsAcquittesType extension of ProduitType

Type ProduitDroitsAcquittesType					
Type Complexe non ordonné					
Élément	Туре	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif	
balance-stock	BalanceStoc ksDroitsAcq uittesType	0*	Produit concerné par la déclaration en droits acquittés	F	

3.2.1.1 Type BalanceStocksDroitsAcquittesType

Élément balance-stocks (Droits acquittés)					
Type	Type Complexe ordonné				
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif	
stock-debut-periode	volumeStoc kType	1	Stock de début de période (en hL), systématiquement repris du stock théorique total de fin de la période de la DRM ou DRA précédente. Si 1ère DRM de l'exercice, doit être indiqué le stock réel (physique) tel qu'il résulte de l'inventaire des stocks.	O	
entrees-periode	entrees- periode	01	Entrées sur la période en droits acquittés, pour le produit concerné	F	
sorties-periode	sorties- periode	01	Sorties sur la période en droits acquittés, pour le produit concerné	F	
stock-fin-periode	volumeStoc kType	1	Stock de fin de période (en hL), correspondant à la différence entre les entrées et les sorties de période.	O	

3.2.1.1.1 Éléments entrees-periode

Élément entrees-periode				
Type Complexe ordonné				
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif
achats	volumeType	01	Achats du produit (en hL)	F
autres-entrees	<u>volumeType</u>	01	Autres entrées du produit (en hL)	F

3.2.1.1.2 Éléments sorties-periode

Élément sorties-periode				
Type	Complexe ordonné			
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif
ventes	<u>volumeType</u>	01	Ventes de produit (en hL)	F
replacement- suspension	volumeType	01	Replacement en suspension du produit (en hL)	F

Élément	Туре	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif
autres-sorties	<u>volumeType</u>	01	Autres sorties du produit (en hL)	F

3.3 Type DroitsSuspendusType

Type DroitsSuspendusType				
Type	pe Complexe non ordonné			
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif
produit	ProduitDroit sSuspendusT ype		Produit concerné par la déclaration en droits suspendus	F

3.3.1 Type ProduitDroitsSuspendusType extension of ProduitType

Type ProduitDroitsSuspendusType				
Type Complexe non ordonné				
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif
balance-stock	BalanceStoc ksDroitsSus pendusType	0*	Produit concerné par la déclaration en droits acquittés	F

3.3.1.1 Type BalanceStocksDroitsSuspendusType

	Type BalanceStocksDroitsSuspendusType				
Type	Complexe ord	lonné			
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif	
stock-debut-periode	volumeStoc kType	1	Stock de début de période (en hL), systématiquement repris du stock théorique total de fin de la période de la DRM ou DRA précédente. Si 1ère DRM de l'exercice, doit être indiqué le stock réel (physique) tel qu'il résulte de l'inventaire des stocks.	O	
entrees-periode	entrees- periode	01	Entrées sur la période en droits acquittés, pour le produit concerné	F	

Élément	Туре	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif
sorties-periode	sorties- periode	01	Sorties sur la période en droits acquittés, pour le produit concerné	F
stock-fin-periode	volumeStoc kType	1	Stock de fin de période (en hL), correspondant à la différence entre les entrées et les sorties de période.	O

3.3.1.1.1 Éléments entrees-periode

	Élément entrees-periode				
Type	Complexe ord	lonné			
Élément	Type	Cardinal ité	Description	Obligatoire / Facultatif	
volume-produit	volumeType	01	Fabrication, distillation, conditionnement, transformation ou manipulation.	F	
entree-droits- suspendus	<u>volumeType</u>	01	Achats ou retours sous DAE/DAC.	F	
travail-a-facon	volumeType	01	Par exemple prestation d'embouteillage, lorsque cette prestation n'a pas lieu sur place.	F	
autres-entrees	volumeType	01	Saisie des entrées pour lesquelles aucune case spécifique n'est prévue. Toute saisie dans cette ligne requiert un commentaire obligatoire dans la rubrique « Observations » .	F	
replacements	replacement s	01	Exemple : retour de marchandises, transfert de comptabilité matières (droits acquittés vers droits suspendus). Toute saisie requiert un commentaire obligatoire dans la rubrique « Observations » (en hL)	F	

3.3.1.1.1.1 Élément replacements

Élément replacements				
Type Complexe ordonné				
Élément	Élément Type Cardinal Description Obligatoire / Facultatif			
replacement- suspension	Replacemen <u>tType</u>	1	Replacement en suspension du produit (en hL)	О

3.3.1.1.1.1 Type ReplacementType

Type ReplacementType							
Type	Complexe ord	omplexe ordonné					
Élément	Type	Type Cardinal Description Obligate Facult					
mois	int	1	Mois de la sortie taxable ou de la réception en droits acquittés de ce produit. Entre 1 et 12.	О			
annee	int	1	Année de la sortie taxable ou de la réception en droits acquittés de ce produit. Sur 4 positions.	О			
volume	volumeType	1	Volume du produit replacé en suspension	О			

3.3.1.1.2 Éléments sorties-periode

	Élément sorties-periode						
Type	Complexe ord	lonné					
Élément	Туре	Type Cardinal description Obligatoire / Facultatif					
sorties-avec- paiement-droits	sorties-avec- paiement- droits	01	Sorties du produit avec paiement des droits (en hL)	F			
sorties-sans- paiement-droits	sorties-sans- paiement- droits	01	Sorties du produit sans paiement des droits (en hL)	F			

3.3.1.1.2.1 Éléments sorties-avec-paiement-droits

Élément sorties-avec-paiement-droits							
Type	Complexe ord	lonné					
Élément	Type	Type Cardinal Description Obligatoire / Facultatif					
sorties-avec- paiement-annee- precedente	volumeType	01	Volume pour l'année précédente (cas unique des DRA)	F			
sorties-avec- paiement-annee- courante	volumeType	01	Volume pour l'année courante (cas des DRA) ou volume à déclarer pour la période de taxation	F			

3.3.1.1.2.2 Éléments sorties-sans-paiement-droits

Élément sorties-sans-paiement-droits					
Type	Complexe ord	lonné			
Élément	Type	Description ité		Obligatoire / Facultatif	
sorties-definitives	volumeType	01	Sorties définitives du produit en droits suspendus : par exemple ventes vrac, en intracommunautaire, à l'export, sous DAE et DAC (en hL)	F	
sorties-exoneration- droits	volumeType	01	Exemple : ventes aux utilisateurs en exonération et intermédiaires du négoce d'alcool pour le secteur alimentaire.	F	
travail-a-facon	volumeType	01	Exemple: prestation d'embouteillage, lorsque cette prestation n'a pas lieu sur place.	F	
fabrication-autre- produit	volumeType	01	Exemple : distillation.	F	
lies-vins-distilles	volumeType	01	Lies et vins distillés ou livrés à la destruction.	F	
autres-sorties	volumeType	01	Saisie des sorties pour lesquelles aucune case spécifique n'est prévue. Toute saisie dans cette ligne requiert un commentaire obligatoire dans la rubrique « Observations ».	F	
mise-sur-marche-corse	volumeType	0,,1	Concerne les vins produits et commercialisés en Corse	F	

3.4 Type ProduitType

Type ProduitType							
Type	Complexe ord	omplexe ordonné					
Élément	Type	Type Cardinal Description Obligatoire Facultatif					
libelle-personnalise	string	1	Libellé personnalisé du produit	О			
libelle-fiscal	<u>LibelleFiscal</u> <u>Type</u>	1	Libellé fiscal du produit (liste des libellés en annexes)	О			
tav	<u>tavType</u>	01	TAV du produit	F			
observations	string	01	Observations apportées par le déclarant concernant la balance des stocks en droits suspendus	F			

3.5 Type DebutFinDocumentType

Type DebutFinDocumentType							
Type	Complexe nor	omplexe non ordonné					
Élément	Type	Type Cardinal description Obligatoir Facultati					
debut-periode	numeroDocu mentType	1	Référence du premier document de la période	О			
fin-periode	numeroDocu mentType	1	Référence du dernier document de la période	О			
nombre-document- empreinte	int	1	Nombre de références sur la période	О			

4 TYPES SIMPLES

$\textbf{4.1} \quad \textbf{Types simples basés sur le type primitif décimal}$

Туре	Nombre de décimales	Minimu m	Description
volumeType	5	0	Représente un volume positif ou nul
volumeStockTy pe	5	0	Représente un volume positif, négatif ou nul
tavType	2	0	Représente le TAV d'un produit. Un tav ne peut être <=0.5 ou ≥ 100.

4.2 Types simples basés sur le type primitif string

Туре	Longueur minimale	Longueur maximale	Valeurs possibles	Format	Description
NumeroAccise Type	13	13		2 lettres + 11 caractères alphanumériqu es.	Numéro d'accise de l'opérateur.
sirenType	9	9		Nombres entiers strictement positifs	Représente le numéro SIREN d'une interprofession
LibelleFiscalT ype			Cf 5.3 Liste des libellés fiscaux		Représente le libellé fiscal d'un produit
typeCapsulesT ype			 PERSONNALI SEES COLLECTIVE S_DROITS_SUS PENDUS COLLECTIVE S_DROITS_AC QUITTES 		Représente un type de capsules représentatives de droits
categorieFiscal eCapsuleType			« M » (vin mousseux) « T » (vin tranquille) « PI » (produit intermédiaire) COGNAC-ARMAGNAC ALCOOLS		Représente une catégorie fiscale de capsule représentative de droits

Туре	Longueur minimale	Longueur maximale	Valeurs possibles	Format	Description
numeroDocum entType	1	30		Référence d'un document	Numéro de référence de document d'accompagnement d'une DRM. En cas de valeur numérique indiquée, seul les entiers positifs sont autorisés.
numeroRnaTyp e	1	30		Chaîne de caractères	Numéro de référence du daa-dac-dae
centilisationTy			 CL_10 CL_12_5 CL_18_7 CL_20 CL_25 CL_35 CL_37_5 CL_50 CL_62 CL_70 CL_75 CL_100 CL_150 CL_150 CL_175 CL_200 BIB_225 BIB_300 BIB_400 BIB_500 BIB_500 BIB_1000 AUTRE 		Représente la centilisation de capsules représentatives de droits. Valeur obligatoire.
volumePerson nalise				Nombre décimal (1 chiffre après la virgule)	Volume indiqué pour une centilisation AUTRE

5 REGLES DE GESTION

CIEL met en place une série de contrôles pour vérifier la validité et la cohérence des données contenues. Chaque élément ci-dessous reprend la teneur de la vérification ainsi que le message d'erreur associé.

<u>Important</u>: une seule erreur, quelle qu'elle soit, est suffisante pour justifier le rejet du fichier. Hormis les erreurs de format (non-respect du XSD) et les erreurs sur la période ou le numéro d'agrément, qui bloquent immédiatement l'exécution des contrôles, l'ensemble des tests doit être passé pour effectuer un contrôle complet de la déclaration.

5.1 Déclaration précédente

Certains contrôles sont effectués par rapport à la télé-déclaration de la période immédiatement précédente. Ces contrôles sont levés dans les cas suivants :

RG_DecPrécédente_1	S'il n'existe aucune DRM pour le numéro d'agrément transmis, les contrôles relatifs à la DRM précédente ne sont pas appliqués.
RG_DecPrécédente_2	Les contrôles sur les données (produits, stocks) ne peuvent s'appliquer que si la DRM précédente est une télédéclaration.

5.2 Cohérence des méta-données

Code RG	Test et condition(s)	Message si erreur
RG1	Le flux transmis doit respecter le schéma XSD prévu. NB: si cette condition n'est pas vérifiée, les contrôles suivants ne seront pas exécutés.	Une erreur est survenue pendant le téléversement du fichier. Le fichier ne respecte pas le formalisme attendu et ne peut pas être intégré en l'état.
RG2	Le numéro d'identification du redevable présent dans le fichier doit correspondre au numéro d'agrément de l'opérateur.	Le fichier importé ne correspond pas au numéro d'agrément de cette déclaration.
RG3	La période de taxation indiquée dans le fichier doit correspondre au mois proposé à la saisie dans CIEL. NB: si cette condition n'est pas vérifiée, les contrôles suivants ne seront pas exécutés.	Le fichier importé ne correspond pas à la période de taxation de cette déclaration.
RG4	Un nouveau produit dans une déclaration doit être identifié par son libellé personnalisé et son libellé fiscal. Pour chaque nouveau produit déclaré, un libellé personnalisé doit être défini par l'opérateur. Le libellé	Le produit dont le libellé commercial est " <libellé personnalisé> n'a pas été reporté dans le fichier alors que son stock de fin de période est</libellé

personnalisé servira d'unique identifiant produit pour différent de zéro.
les déclarations futures, et n'est par conséquent plus
modifiable une fois définie. Le libellé fiscal, ainsi que
le libellé personnalisé devront être transmis dans tous
les cas. CIEL vérifiera que le produit (retrouvé par son
libellé personnalisé) a bien les mêmes caractéristiques.

5.3 Balances des stocks

Code RG	Tests et conditions	Message si erreur
RG5	Si la déclaration précédente pour ce numéro d'agrément existe, CIEL pré remplit la déclaration avec les produits renseignés dans la déclaration précédente.	/
RG6	Si l'indicateur « déclaration-néant » est vrai, alors les objets « droits-suspendus » et « droits-acquittes » ne peuvent pas contenir de « produit » (liste vide ou nulle). 'Neant' correspond à 'Pas de mouvement sur le mois écoulé'. Il n'y a donc pas d'entrées et sorties même il y a des stocks pour les produits	Des éléments de la balance des stocks en droits suspendus et/ou acquittés ont été saisis alors que l'opérateur a indiqué effectuer une déclaration néant.
RG7	Si l'agrément n'autorise pas les mouvements de stock en droits suspendus (agrément de type « Entrepositaire national en droits acquittés », contient la lettre « A »), alors l'objet « droits-suspendus » ne peut pas contenir de « produit » (liste vide ou nulle).	Le fichier comporte une balance des stocks en droits suspendus alors que l'agrément ne le prévoit pas.
RG8	Si l'agrément n'autorise pas les mouvements en droits suspendus, il ne doit pas y avoir de document d'accompagnement « daa-dca » dans le « relevé-non-apurement ».	L'agrément n'autorise pas les types de documents d'accompagnement saisis.
RG9	Avec la déclaration précédente, CIEL effectue un contrôle de correspondance avec les produits (identifiés par leur libellé personnalisé), pour la balance des stocks en droits suspendus. Pour chaque produit retrouvé, la valeur de « stock-début-période » doit être égale au stock de fin de période de la déclaration précédente. Cette règle n'est pas appliquée pour la première période de l'exercice de l'opérateur.	Erreurs en balance des stocks, droits suspendus (stocks déclaration précédente): Le produit libellé personnalisé> a un stock de début de période différent du stock de fin de période renseigné dans la déclaration précédente.

Code RG	Tests et conditions	Message si erreur
RG10	Avec la déclaration précédente, CIEL effectue un contrôle de correspondance avec les produits (identifiés par leur libellé personnalisé), pour la balance des stocks en droits acquittés. Pour chaque produit retrouvé, la valeur de « stock-début-période » doit être égale au stock de fin de période de la déclaration précédente. Cette règle n'est pas appliquée pour la première période de l'exercice de l'opérateur.	Erreurs en balance des stocks, droits acquittés (stocks déclaration précédente): Le produit libellé personnalisé> a un stock de début de période différent du stock de fin de période renseigné dans la déclaration précédente.
RG11	Pour chaque produit en droits suspendus de la déclaration transmise, la valeur « stock-fin-période » doit être égale à : « stock-début-période » + « entrées-période » - « sorties-période ».	Erreurs en balance des stocks, droits suspendus (calcul du stock de fin de période): Pour le produit libellé personnalisé> le stock de fin de période précisé dans le fichier ne correspond pas à la valeur calculée à partir des entrées et des sorties renseignées.
RG12	Pour chaque produit en droits acquittés de la déclaration transmise, la valeur « stock-fin-période » doit être égale à : « stock-début-période » + « entrées-période » - « sorties-période ».	Erreurs en balance des stocks, droits acquittés (calcul du stock de fin de période): Pour le produit libellé personnalisé> le stock de fin de période précisé dans le fichier ne correspond pas à la valeur calculée à partir des entrées et des sorties renseignées.
IRG13	Dans CIEL, il est interdit d'avoir un stock théorique de fin de période négatif.	Le stock théorique de fin de période pour le produit « <libellé personnalisé=""> » ne peut pas être négatif.</libellé>
RG14	Si le produit nécessite la saisie d'un TAV, CIEL contrôle que cette donnée est présente. Cette règle concerne les libellés fiscaux ci-dessous : BOISSONS_FERMENTEES_AUTRES_PREMIX BOISSONS_FERMENTEES_AUTRES_PREMIX_DOM HYDROMELS_PREMIX HYDROMELS_INF_8_5_PREMIX HYDROMELS_INF_8_5_PREMIX_DOM HYDROMELS_INF_8_5_PREMIX_DOM PETILLANTS_INF_8_5_PREMIX_PETILLANTS_INF_8_5_PREMIX_PETILLANTS_INF_8_5_PREMIX_DOM PETILLANTS_INF_8_5_PREMIX_DOM VT_SANS_IG_CEPAGE_PREMIX_VT_SANS_IG_CEPAGE_PREMIX_VM_SANS_IG_CEPAGE_PREMIX	personnalisé> se réfère au libellé fiscal <libellé fiscal="">,</libellé>

Code RG	Tests et conditions	Message si erreur
	VM SANS IG AUTRES PREMIX	
	VT ETRANGERS PREMIX	
	VM ETRANGERS PREMIX	
	VT SANS IG CEPAGE PREMIX DOM	
	VT_SANS_IG_AUTRES_PREMIX_DOM	
	VM_SANS_IG_CEPAGE_PREMIX_DOM	
	VM_SANS_IG_AUTRES_PREMIX_DOM	
	VT_ETRANGERS_PREMIX_DOM	
	VM_ETRANGERS_PREMIX_DOM	
	AUTRES_PI_INF_18_PREMIX	
	AUTRES_PI_INF_18_PREMIX_DOM	
	BIERE_INF_2_8	
	BIERE_INF_2_8_PREMIX	
	BIERE_INF_2_8_PREMIX_DOM	
	BIERE_SUP_18_BRASSERIE_TAUX_NORMAL	
	BIERE_SUP_2_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_2_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_2_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_3_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_5_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_DIEDE_SUD_5_8_5_8_5_8_5_8_5_8_5_8_5_8_5_8_5_8_5_	
	BIERE_SUP_2_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_PREMIX BIERE_SUP_2_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_PREMIX_DOM	
	BIERE PETITE BRASSERIE SUP 18	
	BIERE PETITE BRASSERIE SUP 2 8	
	BIERE PETITE BRASSERIE SUP 2 8 PREMIX	
	BIERE PETITE BRASSERIE SUP 2 8 PREMIX DOM	
	BIERE_SUP_18_PETITE_BRASSERIE_10000	
	BIERE SUP 2 8 PETITE BRASSERIE 10000	
	BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_10000_PREMIX	
	BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_10000_PREMIX_DOM	
	BIERE_SUP_18_PETITE_BRASSERIE_50000	
	BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_50000	
	BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_50000_PREMIX	
	BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_50000_PREMIX_DOM	
	BIERE_SUP_18_PETITE_BRASSERIE_200000	
	BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_200000	
	BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_200000_PREMIX_DOM	
	BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_200000_PREMIX_DOM RHUM_TRADITIONNEL_DOM_ART_1	
	RHUM TRADITIONNEL DOM ART 2	
	RHUM TRADITIONNEL DOM CONTINGENT FISCAL	
	RHUM TRADITIONNEL DOM HORS CONTINGENT FISCAL	
	RHUM TIERS ET AUTRES	
	ALCOOL AUTRE SUP 18	
	ALCOOL AUTRE SUP 18 HORS CSS	
	ALCOOL_AUTRE_INF_18	
	ALCOOL_AUTRE_INF_18_PREMIX	
	COMPLEMENTS_ALIMENTAIRES	
	COMPLEMENTS_ALIMENTAIRES_PREMIX	
	COMPLEMENTS_ALIMENTAIRES_PREMIX_DOM	
	COMPLEMENTS_ALIMENTAIRES_CSS	
	RHUM_GUADELOUPE	
	RHUM_MARTINIQUE	
	RHUM_GUYANE	
	RHUM_REUNION	
	SPIRITUEUX_GUADELOUPE_SUP_18	
	SPIRITUEUX_GUADELOUPE_INF_18	
	SPIRITUEUX_GUADELOUPE_INF_18_PREMIX	
	SPIRITUEUX_MARTINIQUE_SUP_18	
	SPIRITUEUX_MARTINIQUE_INF_18 SPIRITUEUX_MARTINIQUE_INF_18_PREMIX	
	SPIRITUEUX GUYANE SUP 18	
	SPIRITUEUX GUYANE INF 18	

Code RG	Tests et conditions	Message si erreur
	SPIRITUEUX_GUYANE_INF_18_PREMIX SPIRITUEUX_REUNION_SUP_18 SPIRITUEUX_REUNION_INF_18 SPIRITUEUX_REUNION_INF_18_PREMIX AUTRES_ALCOOLS_SUP_18 AUTRES_ALCOOLS_SUP_18_HORS_CSS AUTRES_ALCOOLS_INF_18 AUTRES_ALCOOLS_INF_18_PREMIX	
RG15	Les règles suivantes s'appliquent aux produits identifiés par un libellé fiscal : • La valeur du TAV saisie pour un produit doit respecter la tranche du TAV définie dans le libellé fiscal • Si le produit choisi est un prémix, alors le TAV doit être compris entre 1,2 % exclus et 12 % exclus • Les deux règles ci-dessus doivent s'appliquer simultanément (ex : si le libellé fiscal choisi est BIERE_INF_2_8_PREMIX, alors le TAV doit être compris entre 1,2 % exclus et 2,8% inclus) • Toute valorisation du champ prémix ne peut être considérée car c'est le libellé fiscal qui porte cette information • Si le libellé fiscal indique « SUP », cela sous-entend strictement supérieur. S'il indique « INF », cela sous-entend inférieur ou égal.	personnalisé> se réfère au libellé fiscal libellé fiscal PREMIX>. Pour ce libellé fiscal, le TAV doit être compris entre 1,2% et 12%
RG16	Si un produit existe dans la déclaration précédente et n'a pas été repris dans la déclaration transmise, alors le stock de fin de période de ce produit pour la déclaration précédente doit être de 0.	Le produit < libellé personnalisé> n'est pas repris dans la déclaration alors que son stock théorique de fin de période précédente n'est pas nul.
RG17	Si le champ « autres-entrées » contient une valeur positive dans une balance des stocks (droits suspendus ou droits acquittés), alors la zone observations de la balance des stocks en question ne doit pas être vide.	Produit < libellé personnalisé> : d'autres entrées ont été renseignées, le champ "observations" doit être rempli.
RG18	Si le champ « autres-sorties» contient une valeur positive dans une balance des stocks (droits suspendus ou droits acquittés), alors la zone observations de la balance des stocks en question ne doit pas être vide.	Produit < libellé personnalisé> : d'autres sorties ont été renseignées, le champ "observations" doit être rempli.
RG19	Si le champ "replacements" est valorisé, alors la zone observations de la balance des stocks en question ne doit pas être vide.	Produit < libellé personnalisé> : un replacement en suspension de droits a été renseigné, le champ "observations" doit être rempli.

Code RG	Tests et conditions	Message si erreur
RG20	Le mois et l'année du replacement en suspension saisi ne peuvent dater de plus de deux ans à compter du mois et de l'année de taxation en cours.	Produit < libellé personnalisé> : les replacements en suspension de droits doivent concerner des périodes remontant au maximum à 2 ans à compter de la période de taxation en cours.
RG21	Si l'exercice commercial de l'opérateur est à cheval sur 2 années civiles, alors l'opérateur bénéficiant de la DRA doit saisir les 2 champs qui sont dans l'élément sorties-avec-paiement-droits : -sorties-avec-paiement-annee-precedente -sorties-avec-paiement-annee-courante	/
RG22	Pour les libellés fiscaux « MATIERES_PREMIERES_SPIRITUEUX » et « MATIERES_PREMIERES_ALCOOLS », les balises : • replacements • sorties-avec-paiement-droits doivent être vides.	Les libellés fiscaux de matières premières interdisent l'utilisation de replacements et les sorties avec paiement de droits.
RG23	Les libellés fiscaux « MATIERES_PREMIERES_SPIRITUEUX » et « MATIERES_PREMIERES_ALCOOLS » ne sont pas autorisés dans les balances de stocks en droits acquittés.	Il est interdit de déclarer des matières premières dans les balances en droits acquittés.

Code RG	Tests et conditions	Message si erreur
	A partir de 2022, les produits PETILLANTS, PETILLANTS PREMIX, PETILLANTS PREMIX_DOM, HYDROMELS, HYDROMELS_PREMIX, HYDROMELS_PREMIX_DOM, CIDRES, POIRES, RHUM_TRADITIONNEL_DOM_ART_1 et RHUM_TRADITIONNEL_DOM_ART_2 ne sont plus valides et doivent être remplacés respectivement par les produits PETILLANTS_INF_8_5, PETILLANTS_INF_8_5 PREMIX, PETILLANTS_INF_8_5, PREMIX_DOM, HYDROMELS_INF_8_5, HYDROMELS_INF_8_5 PREMIX, HYDROMELS_INF_8_5, POIRES_INF_8_5, RHUM_TRADITIONNEL_DOM_CONTINGENT_FISCAL et RHUM_TRADITIONNEL_DOM_HORS_CONTINGENT_FI SCAL. Les produits BIERE_SUP_18_PETITE_BRASSERIE_xxx, BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_xxx_PREMIX_et BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_xxx_PREMIX_DO M (où xxx correspond à la production maximum de la brasserie) doivent être remplacés respectivement par les produits BIERE_PETITE_BRASSERIE_SUP_18, BIERE_PETITE_BRASSERIE_SUP_2_8, BIERE	/
	production de la brasserie n'est pas précisée). Si les anciens produits sont déclarés dans le fichier, ils sont automatiquement remplacés par leur nouvelle version.	

5.4 Compte CRD

Code RG	Tests et conditions	Message si erreur
RG24	Pour les EA en acquittés (l'agrément contient la lettre "A"), il ne doit pas y avoir de compte CRD.	Un compte CRD a été saisi alors que l'agrément ne l'autorise pas.
RG25	Une même catégorie fiscale de capsules ne peut apparaître que deux fois maximum dans un même compte CRD.	Erreur sur les types de capsules déclarés.
RG26	Pour chaque catégorie de produits, il n'est possible d'avoir dans les comptes CRD que les types de capsules suivants : • capsules personnalisées en DS • capsules collectives en DS • capsules personnalisées + collectives en DS (2 comptes distincts) • capsules collectives en DA • capsules collectives en DA + collectives en DS (2 comptes distincts)	Erreur sur les types de capsules déclarés.

RG27 Dans un même compte CRD, une centilisation définie ne peut apparaître qu'une scule fois (unicité de l'attribut « volume » de la centilisation pour une catégorie fiscale donnée et un type de capsules donné). Cette règle exclut la centilisation « AUTRE ». RG28 Pour une centilisation donnée, le stock de fin de période doit être égal « stock-debut-période » + « entréescapsules » - « sorties-capsules ». RG29 Si une centilisation d'un compte existe dans la déclaration précédente et n'a pas été repris dans la déclaration précédente et n'a pas été repris dans la déclaration précédente et n'a pas été repris dans la déclaration précédente et n'a pas été repris dans la déclaration précédente et n'a pas été repris dans la déclaration précédente et n'a pas été repris dans la son stock théorique de fin de période de cette centilisation pour la déclaration précédente doit être de 0. RG30 Pour une centilisation 'AUTRE', le volume personnalisé et l'indicateur bag-in-box not doit être unique dans un même compte CRD. RG32 Pour une centilisation 'AUTRE', le volume personnalisé et l'indicateur bag-in-box not doit être unique dans un même compte CRD. RG32 Pour une centilisation 'AUTRE', le volume personnalisé et l'indicateur bag-in-box not doit être unique dans un même compte CRD. RG33 Avec la déclaration précédente, CIEL effectue un contrôle de correspondance des comptes CRD. Pour chaque centilisation de CRD retrouvée, la valeur de « stock-début-période » doit être égale au stock de fin de période de la déclaration précédente. Cette règle n'est pas appliquée pour la première période de definition prévue. La centilisation prevouve. La centilisation précédente. La centilisation revolume pour la catégorie < catégorie > (<type capsule="" de="">) déclaration précédente. Le champ Observation doit être enseigné pour la centilisation > volume pour la catégorie < catégorie > (<type capsule="" de="">) de capsule>) de capsule>) doit avoir un stock de debut de période de la declaration précédente. Le champ Observation doit être renseigné</type></type>			
doit être égal « stock-debut-période » + « entrées- capsules » - « sorties-capsules ». RG29 Si une centilisation d'un compte existe dans la déclaration précédente et n'a pas été repris dans la déclaration précédente et n'a pas été repris dans la déclaration précédente et n'a pas été repris dans la déclaration précédente doit être de 0. RG30 Pour une centilisation 'AUTRE', le volume personnalisé et l'indicateur de 'bag-in-box' sont obligatoires. RG31 Pour une centilisation 'AUTRE', le couple « volume personnalisé et ndicateur 'bag-in-box » doit être unique dans un même compte CRD. RG32 Pour une centilisation 'AUTRE', le volume personnalisé et l'indicateur bag-in-box » doit être unique dans un même compte CRD. RG33 Avec la déclaration récédente, CIEL effectue un contrôle de correspondance des comptes CRD. Pour contrôle de correspondance des comptes CRD. Pour contrôle de correspondance des comptes CRD. Cette règle n'est pas appliquée pour la première période de l'exercice. RG34 Élément sorties-avec-paiement-droits Si l'élement sorties-avec-paiement-annee-precedente -sorties-avec-paiement-annee-courante RG41 Si, pour une centilisation, le champ o autres-sorties RG42 Si, pour une centilisation, le champ o autres-sorties » Le champ Observation doit être resseigné pour la centilisation Le cantilisation <volume <catégorie="" cantilisation="" catégorie=""> (<tp>le catégorie > (<tp>le capsule>) n'est pas curretement actégorie (<tp>le capsule>) n'est pas correctement actégorie (<tp>le capsule>) n'est pas déclaration pour la catégorie </tp></tp></tp></tp></volume>			

	<volume> de la catégorie <catégorie> (<type de<br="">capsule>) car des autres sorties</type></catégorie></volume>
	ont été saisies.

5.5 Autres données de la déclaration

Code RG	Tests et conditions	Message si erreur
RG35	Si le numéro d'agrément contient la lettre « A », alors le type de document ne peut être que « DSA/DSAC ». Dans le cas contraire, il ne peut s'agir que du type de document « DAA/DAC » ou « DSA/DSAC ».	L'agrément n'autorise pas les types de documents d'accompagnement saisis.
RG36	Le champ « numero-accise-destinataire » accepte : • soit un numéro d'accises alphanumérique de 13 caractères • soit un code bureau alphanumérique de 8 caractères maximum Si le numéro d'accise commence par « FR » et contient 13 caractères, alors une vérification de l'existence de l'opérateur destinataire dans ROSA (référentiel edes opérateurs) est effectuée.	Le numéro d'accise destinataire saisi dans le relevé de non apurement n'est pas correct ou n'existe pas dans le référentiel des opérateurs de la DGDDI.
RG37	Pour les documents d'accompagnement, les champs « debut-periode » (Première référence de la période) et « fin-periode » (Dernière référence de la période) acceptent : • soit une chaîne de caractères • soit un numérique strictement positif Dans le cas de la chaîne de caractères, toute valeur est acceptée.	Les références des documents d'accompagnement ne peuvent pas être des nombres négatifs, nuls ou décimaux.
RG38	Pour les documents d'accompagnement, le champ « nombre-document-empreinte » (nombre de référence(s) dans la période) accepte uniquement un entier strictement positif.	Le nombre de référence dans la période doit être un entier strictement positif.

Code RG	Tests et conditions	Message si erreur
RG39	En cas d'ajout d'un nouveau produit dont le libellé fiscal est RHUM_TRADITIONNEL_DOM_ART_1 ou RHUM_TRADITIONNEL_DOM_CONTINGENT_FI SCAL, le TAV doit être supérieur ou égal à 39,8 %.	Le produit " <libellé personnalisé="">" se réfère au libellé fiscal <libellé fiscal="">. La valeur renseignée pour le TAV est invalide. En application de l'article <article de="" loi="">, la valeur du TAV doit être un nombre positif supérieur ou égal à 39,8 avec au plus deux décimales.</article></libellé></libellé>
RG40	En cas d'ajout d'un nouveau produit de la catégorie « Alcools » le TAV doit être strictement supérieur à 1,2 % vol.	Le produit " libellé personnalisé>" se réfère au libellé fiscal libellé fiscal>. La valeur renseignée pour le TAV est invalide. En application de l'article L. 313-15 du CIBS, la valeur du TAV doit être un nombre positif strictement supérieur à 1,2 avec au plus deux décimales.

6 ANNEXES

6.1 Cardinalités d'élément XML

Ce document utilise des cardinalités pour les éléments XML. Il s'agit du nombre d'occurrences d'un élément pouvant apparaître dans son élément parent. Ces cardinalités sont définies dans le tableau suivant :

Cardinalité	Description	
01	L'élément peut ne pas apparaître, ou apparaître une fois seulement.	
1	L'élément doit apparaître une fois, et une fois seulement.	
0*	L'élément peut ne pas apparaître, apparaître une fois ou apparaître plusieurs fois.	

6.2 Types primitifs de XSD

Ce document utilise plusieurs types primitifs fournis par le XSD. Ces types sont définis dans le tableau suivant :

Type	Description	Exemple
boolean	Booléen	true
date	Date	2014-07-21
dateTime	Date et heure	2014-07-21T14:54:26
decimal	Nombre décimal	1234.56789
gMonth	Mois	07
gYear	Année	2014
gYearMonth	Mois et année	2014-07
int	Nombre entier	12
nonNegativeInteger	Nombre entier positif ou nul	4
string	Chaîne de caractères	Ceci est un exemple.

6.3 Liste des libellés fiscaux

VT IG AOP

VT IG IGP

VT SANS IG CEPAGE

VT SANS IG CEPAGE PREMIX

VT SANS IG CEPAGE PREMIX DOM

VT SANS IG AUTRES

VT SANS IG AUTRES PREMIX

VT_SANS_IG_AUTRES_PREMIX_DOM

VM IG AOP

VM IG IGP

VM SANS IG CEPAGE

VM SANS IG CEPAGE PREMIX

VM SANS IG CEPAGE PREMIX DOM VM SANS IG AUTRES VM SANS IG AUTRES PREMIX VM SANS IG AUTRES PREMIX DOM **VT ETRANGERS** VT ETRANGERS PREMIX VT ETRANGERS PREMIX DOM VM ETRANGERS VM ETRANGERS PREMIX VM ETRANGERS PREMIX DOM BOISSONS FERMENTEES AUTRES BOISSONS FERMENTEES AUTRES PREMIX BOISSONS FERMENTEES AUTRES PREMIX DOM **CIDRES** CIDRES INF 8 5 **POIRES** POIRES INF 8 5 **HYDROMELS** HYDROMELS INF 8 5 HYDROMELS PREMIX HYDROMELS INF 8 5 PREMIX HYDROMELS PREMIX DOM HYDROMELS INF 8 5 PREMIX DOM **PETILLANTS** PETILLANTS INF 8 5 PETILLANTS PREMIX PETILLANTS INF 8 5 PREMIX PETILLANTS PREMIX DOM PETILLANTS INF 8 5 PREMIX DOM VDN VDL AOP SUP 18 VDN VDL AOP INF 18 **AUTRES PI SUP 18** AUTRES PI SUP 18 HORS CSS **AUTRES PI INF 18** AUTRES PI INF 18 PREMIX AUTRES PI INF 18 PREMIX DOM BIERE INF 2 8 BIERE INF 2 8 PREMIX BIERE INF 2 8 PREMIX DOM BIERE SUP 18 BRASSERIE TAUX NORMAL BIERE SUP 2 8 BRASSERIE TAUX NORMAL BIERE SUP 2 8 BRASSERIE TAUX NORMAL PREMIX BIERE SUP 2 8 BRASSERIE TAUX NORMAL PREMIX DOM BIERE PETITE BRASSERIE SUP 18 BIERE PETITE BRASSERIE SUP 2 8 BIERE PETITE BRASSERIE SUP 2 8 PREMIX BIERE PETITE BRASSERIE SUP 2 8 PREMIX DOM BIERE SUP 18 PETITE BRASSERIE 10000

BIERE SUP 2 8 PETITE BRASSERIE 10000

BIERE SUP 18 PETITE BRASSERIE 50000

BIERE SUP 2 8 PETITE BRASSERIE 10000 PREMIX

BIERE SUP 2 8 PETITE BRASSERIE 10000 PREMIX DOM

BIERE SUP 2 8 PETITE BRASSERIE 50000

BIERE SUP 2 8 PETITE BRASSERIE 50000 PREMIX

BIERE SUP 2 8 PETITE BRASSERIE 50000 PREMIX DOM

BIERE SUP 18 PETITE BRASSERIE 200000

BIERE SUP 2 8 PETITE BRASSERIE 200000

BIERE SUP 2 8 PETITE BRASSERIE 200000 PREMIX

BIERE SUP 2 8 PETITE BRASSERIE 200000 PREMIX DOM

RHUM TRADITIONNEL DOM ART 1

RHUM TRADITIONNEL DOM ART 2

RHUM TRADITIONNEL DOM CONTINGENT FISCAL

 $RHUM_TRADITIONNEL_DOM_HORS_CONTINGENT_FISCAL$

RHUM TIERS ET AUTRES

ALCOOL AUTRE SUP 18

ALCOOL AUTRE SUP 18 HORS CSS

ALCOOL AUTRE INF 18

ALCOOL AUTRE INF 18 PREMIX

COMPLEMENTS ALIMENTAIRES

COMPLEMENTS ALIMENTAIRES PREMIX

COMPLEMENTS_ALIMENTAIRES_PREMIX_DOM

COMPLEMENTS_ALIMENTAIRES_CSS

RHUM GUADELOUPE

RHUM_MARTINIQUE

RHUM GUYANE

RHUM REUNION

SPIRITUEUX GUADELOUPE SUP 18

SPIRITUEUX GUADELOUPE INF 18

SPIRITUEUX_GUADELOUPE_INF_18_PREMIX

SPIRITUEUX MARTINIQUE SUP 18

SPIRITUEUX MARTINIQUE INF 18

SPIRITUEUX MARTINIQUE INF 18 PREMIX

SPIRITUEUX GUYANE SUP 18

SPIRITUEUX GUYANE INF 18

SPIRITUEUX GUYANE INF 18 PREMIX

SPIRITUEUX REUNION SUP 18

SPIRITUEUX REUNION INF 18

SPIRITUEUX REUNION INF 18 PREMIX

AUTRES ALCOOLS SUP 18

AUTRES ALCOOLS SUP 18 HORS CSS

AUTRES ALCOOLS INF 18

AUTRES ALCOOLS INF 18 PREMIX

MATIERES PREMIERES SPIRITUEUX

MATIERES PREMIERES ALCOOLS